

AVIS DE LA COMMISSION

24 janvier 2001

TITANOREINE, crème
Tube de 20 g et 40 g

Laboratoires Martin-Johnson & Johnson – MSD

Carraghénates, dioxydes de titane, Oxyde de zinc

Date de l'AMM : 22 septembre 1998

Caractéristiques de la demande : inscription sécurité sociale et collectivités

I - CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT SELON LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE A PARTIR DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

Principe actif : Carraghénates, dioxydes de titane, Oxyde de zinc

Originalité : TITANOREINE crème complète la gamme TITANOREINE suppositoire.

Indications thérapeutiques :

Traitement symptomatique des douleurs, prurits et sensations congestives au cours des poussées hémorroïdaires et autres affections anales.

Posologie :

VOIE RECTALE

1 application matin et soir et après chaque selle, sans dépasser 4 applications par jour.

II - MEDICAMENTS COMPARABLES SELON LA COMMISSION

Classement dans la classification ATC :

C	:	Système cardiovasculaire
C05	:	Vasculoprotecteurs
C05A	:	Antihémorroïdaires à usage topique
C05AX	:	Autres antihémorroïdaires à usage topique
C05AX04	:	Préparations à base de zinc

Classement dans la nomenclature ACP

C	:	Système cardiovasculaire
C3	:	Hémorroïdes
P1	:	Topiques en proctologie
P1-3	:	Spécialités ne contenant ni corticostéroïdes, ni anesthésiques local

Médicaments de comparaison de la classe pharmaco-thérapeutique de référence dans le cadre des classements effectués ci-dessus.

Médicaments de comparaison :

ANOREINE suppositoire
(carraghénates, sous gallate de bismuth, oxyde de zinc)

PROCTOLOG, crème rectal et suppositoire (trimébutine, ruscogénines)

TITANOREINE, suppositoire

Evaluation concurrentielle

.Médicaments de comparaison au titre de l'article R 163-18 du Code de la Sécurité Sociale et notamment :

- . le premier en nombre de journées de traitement
PROCTOLOG, crème rectal
- . le plus économique en coût de traitement médicamenteux
ANOREINE suppositoire
- . le dernier inscrit
TITANOREINE, suppositoire

Sources :-Déclaration relative aux ventes de spécialités pharmaceutiques (1999)
-Journal Officiel

III - CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Service médical rendu

L'affection concernée par cette spécialité n'engage pas le pronostic vital du patient, n'entraîne pas de complications graves, ni de handicap, ni de dégradation marquée de la qualité de vie.

Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement symptomatique.

Le rapport efficacité/effets indésirables de cette spécialité dans cette indication est modeste.

Cette spécialité est un médicament d'appoint.

Il existe des alternatives médicamenteuses ou non médicamenteuses à cette spécialité.

Le niveau de service médical rendu de cette spécialité est faible.

Amélioration du service médical rendu

TITANOREINE, crème n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux médicaments de comparaison.

Recommandations de la Commission de la Transparence

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des produits agréés aux collectivités dans l'indication et à la posologie de l'AMM.

Taux de remboursement : 35 %

